

# **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 26 février 2018**

~~~~~

**Date de la convocation : 19 février 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, Sylvia GOUPIL François NAY, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Didier MARTIN, Guillaume BOUCHARD-LASALLE Alexandra BEAUCOUSIN, Jacqueline COUSSENS.

Etaient absents excusés : Pascale FIASSE, Jean-Damascène UWAMUNGU, Christophe KANINKA, Laurent BARBIER.

Absent non excusé : Laurent DARDE.

Pascal FIASSE donne pouvoir à Sylvia GOUPIL  
Jean-Damascène UWAMUNGU donne pouvoir à Patrick TENOT

Le Maire tient à remercier chaleureusement Sébastien MEURGUE, Sébastien et Patrick TENOT pour leur aide ponctuelle avec leurs engins agricoles auprès du personnel communal. Il ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **■ Compte-rendu de la séance du 5 février 2018**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 février 2018 adressé par courrier.

### **■ Vote du Compte de Gestion 2017 :**

Après lecture des résultats budgétaires de l'exercice du budget principal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2017 de Monsieur le Trésorier.

### **■ Vote du Compte Administratif 2017 :**

Après avoir présenté le Compte Administratif du Budget principal, Monsieur le Maire quitte la salle pour se conformer à la réglementation, Jean-Claude GIRARDON donne lecture des opérations financières 2017 et précise que les recettes se sont élevées à 800 755,68 € dont 543 568,17 € en section de fonctionnement et 257 187,51 € en section d'investissement.

Les dépenses se sont élevées à 670 298,50 € dont 558 407,29 € en section de fonctionnement et 111 891,21 € en section d'investissement, ce qui donne un excédent global de clôture de 130 457,18 € dont 14 839,12 € de déficit en section de fonctionnement et un excédent de 145 296,30 € en section d'investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs excédentaires reportés de 203 721,05 € soit un excédent 433 965,16 € en section de fonctionnement et un déficit de 230 244,11 € en section d'investissement, les résultats définitifs sont excédentaires de 103 934,12 €.

Les Membres du Conseil approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

■ **Affectation des résultats :**

Les Membres du Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le Compte Administratif 2017,

■ Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2017,

■ Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de 14 839,12 €

■ Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent d'investissement de 145 296,30 €.

■ Tenant compte du report en section d'investissement de 230 244,11 € en déficit et des restes à réaliser en dépenses d'investissements d'un montant de 232 236,00 € et en recettes d'investissement d'un montant de 410 130,00 € soit un excédent de 92 946,19 €

■ Décident d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

⇒ Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement reporté soit 188 881,93 € (compte 002)

■ **Mille-Club - reconversion en halle ouverte : attribution des lots :**

Monsieur le Maire expose,

La Commune de CAUGE, a décidé d'engager la transformation du Mille Clubs en halle ouverte sur l'extérieur.

Suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises pour l'ensemble des travaux par la maîtrise d'œuvre, INFRATEC, SENOVEA Développement a lancé le 26 octobre 2017 une procédure adaptée, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec une dévolution en dix lots séparés.

Le coût des travaux avait été estimé par la maîtrise d'œuvre à 201 712, 00 € HT.

Suite à la séance d'ouverture des plis du 28 novembre 2017, les offres des 10 lots ont été jugés acceptables.

Lors de la présentation du rapport d'analyse de l'ensemble des offres et de la séance d'attribution du 26 février 2018, Monsieur le Maire a décidé de valider le classement des 10 entreprises proposées par la maîtrise d'œuvre (voir tableau joint).

Le coût total des travaux pour l'ensemble des 10 lots est arrêté à 203 505, 29 € HT.

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération est donc arrêté à 275 535,29 € HT, soit 330 642,35 € TTC.